

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'AZET n° D2023-18**
Séance 2 du 9 juin 2023

Date de la convocation : 2 juin 2023

Date de l'affichage : 2 juin 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CARROT Franck, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, BEYRIE Fanny

Excusés : Absents : GUINET Jean, Jacques-Yves CURIE

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

Cotisation CAUE

L'assemblée générale 2023 du CAUE 65 qui s'est tenue à Vielle-Aure et à laquelle la Maire a été conviée et a participé, a recueilli un avis favorable pour établir un barème d'adhésion et ainsi solliciter une participation financière des collectivités locales.

La Maire indique que la commune a déjà fait appel par le passé aux compétences de ce service de conseil en architecture pour aménagement paysager et reconversion de bâtiments publics. Elle signale également qu'elle devrait les solliciter pour des projets envisagés prochainement.

La Maire fait part aux membres du Conseil municipal de son souhait de répondre favorablement à l'appel à cotisation du CAUE qui se chiffre à 150 euros pour les communes de 101 à 400 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement d'une cotisation de 150 euros au CAUE.

Contre : 0

abstention : 0

pour : 9

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance, M.Madeleine Péfontan



La Maire, Maryse Puyau

